

Réf: Dossier N° 128620

Avis de constitution

SOCIETE « ALPHA X TECH HOLDING » en abrégé « AXT HOLDING »

Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE LES CHÂTEAUX DU
LATRILLE, Lot 168, Ilot 20

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du
08/07/2022 reçus par Me N'GUETTA YVES-LANDRY, enregistrés au
CEPICI, le 26/07/2022, il a été constitué une SAS P aux

SOCIETE « ALPHA X TECH HOLDING » en abrégé « AXT HOLDING »

La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'Etranger
:

Les services en Ingénierie Informatique et notamment, le développement et
vente de logiciels, applications et solutions
informatiques

Le commerce
électronique dans la vente et la distribution de tous biens et services,

L'émission des moyens de paiements sous forme de monnaie

électronique de monnaie

électronique de monnaie

électronique de monnaie

électronique de

Le conseil en organisation, en processus métier, en conduite

changement, le conseil technique et R&D externalisé

;

L'intégration de systèmes et notamment l'architecture et l'urbanisation des
systèmes d'informations (conception, choix techniques...), le

développement d'applications d'ingénierie logicielle, la mise en place de PGI/ERP, les solutions de

communication entre divers systèmes informatiques hétérogènes, la vente

de licences de logiciels, l'assistance technique

;

L'infogérance (externalisation ou outsourcing) notamment la Tierce

Maintenance Applicative (TMA) : maintenance et évolution applicative, la Tierce

Recette Applicative (TRA) et testing : gestion externalisée des tests et de la

qualité, la gestion des infrastructures : maintenance, hébergement, gestion de

réseaux, le BPO : externalisation de processus métier (RH,

comptabilité...),

L'importation et l'exportation de biens et marchandises ;

La formation, l'assistance aux utilisateurs ;

Les prestations de services

;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

- la prise en location - gérance de tout fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe, que ce soit par voie d'achat, souscription, négociation de titres, fusion, scission, alliance ou autrement ;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences,

1,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (1,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE LES CHÂTEAUX DU LATRILLE, Lot 168, Ilot 20

M DIARRASSOUBA HASSIM (PRÉSIDENT)

M ASSONHON ANGE VENCESLAS (DG)

n°CI-ABJ-03-2022-B16-00100 du 12/08/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°36737/GTCA/RC/2022 du 12/08/2022

